

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 542 (2022)-7

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 8 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) no 542 (2022).

De plus, ce règlement est entré en vigueur le 24 août 2026, date à laquelle la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité à son égard.

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 25 août 2026

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 25 août 2026

Donné à Carignan, ce 25 août 2026

Ève Poulin, avocate
Greffière